

Bordeaux, le 24 mars 2020



Monsieur Le Directeur Académique,

Dans le cadre de la crise sanitaire dûe à l'épidémie de Covid-19, le SNUipp-FSU tient à vous alerter sur différents points.

L'urgence est sanitaire et non pas scolaire même si les enseignants et les enseignantes ont montré qu'elles n'abandonnaient pas leurs élèves et les familles. Aussi est-il nécessaire de rappeler que la priorité reste de se protéger, de protéger les autres, en limitant ses déplacements au maximum.

À propos du confinement

- Les consignes gouvernementales demandent expressément de rester confinés et de télé-travailler. Aucun personnel, aucune famille ne peut être sommé de déroger au confinement, sauf absolue nécessité comme les personnels qui assurent dans les écoles l'accueil des enfants de soignants et soignantes.
- L'administration doit assurer des conditions permettant la protection de la santé des personnels comme des élèves
- Les directeurs et directrices n'ont pas à fournir des attestations de déplacement dérogatoire aux familles : celui-ci n'est pas inscrit dans les motifs impérieux. De surcroît cela supposerait une rencontre qui ne correspond pas aux indications sanitaires préconisées.
- Il est indispensable de faire confiance aux équipes : les enseignantes et les enseignants sont très engagés dans le maintien d'une activité scolaire et ont pris en compte la difficulté des élèves n'ayant pas d'outils numériques. Des modes d'organisation ont été trouvés.

A propos de l'accueil des enfants de soignants et autres personnels indispensables à la gestion de crise

Les personnels de l'école montrent au quotidien leur engagement pour accueillir les enfants des métiers prioritaires et maintenir une activité scolaire. Cela exige le respect de règles strictes liées au confinement ainsi que l'octroi de matériel nécessaire à leur protection. Un courrier rédigé par l'ensemble des organisations syndicales a été adressé au ministre de l'Éducation nationale.

Les huit organisations ont réclamé également pour les personnels qui agissent au quotidien avec des enfants de personnels soignants de pouvoir obtenir rapidement toutes les mesures de précautions nécessaires et le matériel pour le faire. Gants, masques, mouchoirs jetables en quantité, gel... (celui-ci n'étant pas disponible partout).

Le SNUipp-FSU s'associe également aux demandes faites par les organisations syndicales présentes au CHSCT de la Gironde : assurer le suivi médical personnalisé des agents volontaires pour l'accueil des enfants et l'imputabilité au service en cas de contamination d'un agent.

Le SNUipp-FSU 33